



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Sécurité des journalistes

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 45/18 sur la sécurité des journalistes, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de lui présenter, à sa quarante-huitième session, un rapport sur les incidences et les répercussions sur la sécurité et le travail des journalistes et des professionnels des médias des mesures prises par les gouvernements face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en y intégrant une perspective de genre, de dégager les tendances et de recenser les bonnes pratiques, et de se pencher en particulier sur la manière dont le Haut-Commissariat, dans le cadre de son mandat et en collaboration avec d'autres entités pertinentes des Nations Unies, pourrait apporter son concours, si demande lui en est faite, à l'élaboration d'approches nationales de la protection des journalistes.
2. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, la Haute-Commissaire n'est pas en mesure de présenter le rapport à la quarante-huitième session, dans le délai prescrit. Elle compte soumettre ce rapport au Conseil à sa quarante-neuvième session, si la situation financière le permet.

